

Salah Mejri, Mosbah Said, Inès Sfar

Université Paris 13, Université de la Manouba, CNRS-LDI - UMR 7187

Université de Carthage, TIL (00/UR/0201), CNRS-LDI - UMR 7187

Université de Tunis, TIL (00/UR/0201), CNRS-LDI - UMR 7187



Résumé : *Si l'histoire de la Tunisie est marquée par la diversité des peuples et des cultures qui s'y sont succédés, son présent n'en est pas moins marqué par une ouverture sur l'autre proche ou lointain. Présenter la situation linguistique dans ce pays, c'est donc une autre manière d'illustrer ces deux dimensions dans le champ du langage. Au premier plan, il y a lieu de décrire le dialectal tunisien, élément essentiel d'une diglossie bien particulière (à côté de l'arabe littéral) et foyer d'un long processus de brassage et de métissage entre des strates linguistiques diverses de par leur origine, leur poids et leur degré d'intégration ou de subsistance. Au second niveau, il s'agit surtout de rendre compte du plurilinguisme qui s'installe actuellement à travers l'enseignement et à un moindre degré les médias. C'est autour de ces deux dimensions, que nous tenterons de décrire l'essentiel de la situation linguistique dans la Tunisie actuelle.*

Mots-clés: *diglossie, plurilinguisme, dialectal, arabe littéral*

Abstract: *If the history of Tunisia is marked by the diversity of peoples and cultures that have succeeded, its present is also marked by an openness toward the Other whether near or far. To present the linguistic situation in this country is therefore another way of illustrating these two dimensions in the linguistic field. First of all, it is essential to describe Tunisian dialect, a fundamental element/aspect of a specific diglossia (along with literal Arabic) and a focus of a long melting and mixing process for linguistic strata featuring differences stemming from their origin, their weigh and their integration or subsistence. Considerable attention will be paid to reporting about multilingualism that is currently spreading through education and to a lesser extent through media. The present linguistic situation in Tunisia will be mainly considered through these two aspects/dimensions.*

Keywords: *diglossia, multilingualism, dialect, standard Arabic.*

1. Introduction générale à la situation linguistique en Tunisie

On peut aborder la description de la situation linguistique en Tunisie sous trois angles différents selon que l'on privilégie la perspective historique, l'approche sociologique ou le point de vue strictement linguistique. Tout en privilégiant cette dernière dimension, nous fournissons dans ce qui suit quelques indications

historiques et sociologiques pouvant servir de repères à une meilleure interprétation des données linguistiques. Pour ce qui est de l'histoire¹, nous nous contentons de renvoyer aux trois caractéristiques fondamentales qui ont marqué l'histoire de la Tunisie. La diversité des peuples qui l'ont prise comme territoire, la grande capacité d'intégration et de métissage et un mouvement de fond qui tend vers l'homogénéisation culturelle.

Le simple parcours de l'histoire de la Tunisie nous renseigne sur la diversité des peuples qui ont transité par la Tunisie ou qui s'y sont fixés. Les autochtones berbères ont vu défiler à travers les siècles les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Espagnols, les Italiens, les Maltais, les Turcs et les Français, pour ne citer que les plus marquants. Aux périodes de résistance ont succédé des phases d'intégration et de coexistence qui ont facilité les croisements les plus divers dont les traces sont conservées dans le patrimoine artisanal, culturel et notamment linguistique. Cette diversité n'a pas donné lieu à une mosaïque ethnique comme on le constate dans d'autres pays. La géographie et l'histoire, marquées par l'émergence d'une identité spécifique, ont nourri une tendance très forte vers une identité unifiée revendiquant la diversité des origines et le croisement des apports extérieurs. On peut dire, sans risque d'être démenti, que ce qui fonde l'identité tunisienne est un pluralisme qui tend vers l'unicité par le biais d'intégrations successives à travers l'histoire. Cela se traduit dans la conscience collective qui se distingue par une tolérance revendiquée et un pacifisme historiquement avéré.

L'histoire du pays ancienne et moderne confirme que cette pluralité a toujours eu son expression dans la diversité des langues pratiquées dans ces contrées. Berbère, latin, arabe, judéo-arabe, turc, français ont coexisté selon les époques. L'actuel dialecte n'est, en fait, que le fruit de différentes strates (substrats, adstrats et superstrats) : un beau syncrétisme qui traduit bien une évolution de la société tunisienne à travers les différentes époques historiques et qui reflète proportionnellement le poids des différentes cultures développées sur ce territoire.

La situation linguistique actuelle de la Tunisie n'en est que la parfaite illustration.

2. L'enseignement des langues en Tunisie

Si nous prenons comme référence les données disponibles sur le site du Ministère de l'éducation et de la formation, nous retenons les trois indications suivantes : les statuts assignés aux langues, le volume horaire global par langue et le niveau auquel interviennent les langues.

Pour le statut, la langue arabe est présentée comme « la langue nationale au moyen de laquelle l'apprenant s'enracine dans son identité nationale tunisienne et s'ancre dans la civilisation nationale. Elle est l'outil principal qu'il emploie pour communiquer avec autrui pour exprimer les concepts et les significations intellectuelles et affectives... ». S'agissant du français, il est mentionné que c'est la première langue étrangère et qu'il « contribue [...] à la formation intellectuelle, culturelle et scientifique » de l'élève. L'anglais, en tant que

deuxième langue étrangère, est censée permettre à l'apprenant de « recueillir l'information, d'exploiter les données et d'utiliser les nouvelles technologies de communication... ». L'allemand doit « [...] rendre possible la communication interculturelle ». L'enseignement de l'italien a pour objectifs entre autres de permettre à l'élève de « s'imprégner [...] des principes d'ouverture et de tolérance ». Il en est de même pour l'espagnol, le chinois, le russe. Se dégagent de ces indications les conclusions suivantes :

- l'arabe est la langue nationale qui sert d'outil à la figuration de l'intellect et de l'affect de l'élève ;
- le français est la première langue étrangère qui permet à l'apprenant de se cultiver et d'accéder au savoir scientifique ;
- l'anglais est la deuxième langue étrangère, qui concurrence le français dans le domaine de l'acquisition du savoir scientifique et technique sans pour autant le concurrencer sur le plan culturel ;
- un troisième lot de langues étrangères comportant l'allemand, l'espagnol et l'italien, qui donne accès à la découverte d'autres cultures et qui favorise l'esprit de tolérance ;
- un dernier lot, réduit au chinois et au russe, dont le rôle demeure relativement marginal.

Cette hiérarchie trouve son expression à travers le volume horaire consacré à chaque langue et le niveau auquel intervient l'enseignement de chaque langue :

L'arabe :

	Enseignement de l'arabe	Enseignement en arabe	Total
Primaire (6 ans)	1246 ²	2318	3564
Secondaire (3 ans) 1 ^{er} cycle	420	1512	1932
Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	382	959 ³	1341
= 5837			

Le français :

	Enseignement du français	Enseignement en français	Total
Primaire (6 ans)	700	0	700
Secondaire (3 ans) 1 ^{er} cycle	392	0	392
Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	434	1479	1913
= 3005			

L'anglais :

	Enseignement de l'anglais	Enseignement en anglais	Total
Primaire (6 ans)	56	0	56
Secondaire (3 ans) 1 ^{er} cycle	210	0	210
Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	364	0	364
= 630			

L'allemand⁴ :

Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	168	0	168
---	-----	---	-----

L'espagnol :

Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	168	0	168
---	-----	---	-----

L'italien :

Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	66	0	66
---	----	---	----

Le chinois :

Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	168	0	168
---	-----	---	-----

Le russe :

Secondaire (3 ans) 2 ^{ème} cycle	116	0	116
---	-----	---	-----

L'intérêt de telles données est de montrer les choix linguistiques institutionnels et par conséquent leur impact sur les compétences linguistiques des citoyens formés par l'école. Si nous n'avons pas inclus l'enseignement supérieur, c'est parce qu'on considère que l'essentiel des compétences linguistiques s'acquiert dans le primaire et le secondaire. Le supérieur confirme les grandes tendances sans les remettre en question.

On peut dire que les journaux traduisent grosso modo la même tendance d'un bilinguisme arabe/français avec quelques publications en anglais dont la distribution et le tirage sont limités. Les stations radios et les chaînes de télévision consacrent la même tendance ; internet également.

Comme on le constate, le dialectal tunisien n'est mentionné nulle part. Avant d'en donner quelques éléments de description, nous fournissons quelques indications sur la situation linguistique générale telle qu'elle est vécue actuellement en Tunisie :

- depuis une dizaine d'années, le pays vit dans un libéralisme linguistique de fait qui se traduit par une présence du dialectal dans toutes les sphères de la vie courante sur les plans formel et informel ;
- ce libéralisme linguistique ne se traduit que partiellement dans la situation linguistique de droit : le grand absent demeure l'ensemble des croisements linguistiques dont témoigne l'usage quotidien et dont le vrai creuset est le dialectal tunisien ;
- l'absence de toute mention des langues ou variétés linguistiques en voie de disparition que sont le berbère et judéo-arabe.

Avant de dresser les grandes lignes de la configuration générale du dialectal, nous voudrions fournir la synthèse de la situation linguistique en Tunisie :

- une langue maternelle de communication courante dans laquelle se configure l'affect du citoyen partagée par tous les Tunisiens quelles qu'en soient l'origine et l'appartenance sociale : le dialectal tunisien ;
- une langue apprise à l'école, institutionnellement considérée comme la langue nationale, pratiquée beaucoup plus à l'écrit qu'à l'oral et appréhendée dans la conscience des locuteurs comme une variété plus soutenue et plus valorisée que le dialectal : l'arabe littéral enseigné à l'école, employé dans les situations formelles et ayant le statut de langue d'état conformément à la Constitution, langue dont les

fonctions identitaires et culturelles, au niveau du monde arabe, sont indéniables ;
- ces deux langues constituent le socle linguistique fondamental sur lequel repose tout l'édifice de la situation linguistique en Tunisie.

Arrive en troisième position les langues étrangères :

- le français occupe incontestablement la première place parmi les autres langues : nous avons déjà illustré cette position par le volume horaire qui lui est consacré dans l'enseignement. Nous pouvons ajouter le bilinguisme courant des élites et les diverses manifestations bilingues dont témoignent les indications routières, la publicité et tous les éléments qui jalonnent la vie courante. C'est également la langue de l'acquisition des sciences et des techniques. A l'université, certaines disciplines, comme la médecine, sont enseignées entièrement en français ;
- l'anglais commence à concurrencer le français dans certaines branches de l'enseignement supérieur (l'informatique par exemple), sans franchir pour autant le cap de l'écrit et sans revendiquer le statut de langue culturelle. Les nouvelles élites formées dans les pays anglo-saxons cherchent à l'imposer dans les situations formelles⁵ ;
- une ouverture sur les autres langues étrangères dont le choix est dicté soit par la proximité historique et géographique (l'italien et l'espagnol), soit par des considérations culturelles (l'allemand) et économiques (le chinois et le russe). Cette ouverture se confirme dans l'enseignement supérieur où d'autres langues sont enseignées : l'hébreu, le persan, le japonais, etc.

Pour résumer, nous dirons que la Tunisie connaît une diglossie (dialectal/littéral) historiquement bien ancrée, doublée d'un bilinguisme arabe/français auquel s'ajoute une ouverture plus ou moins importante sur d'autres langues. Le tout peut être représenté comme suit :



La Tunisie est un pays plurilingue.

3. Le dialectal tunisien

Comme nous l'avons déjà signalé, le dialectal représente de fait la langue maternelle des Tunisiens parce qu'il répond à tous les éléments définitoires de la langue maternelle :

- c'est la langue de communication dans le milieu familial et d'échange au sein de la communauté ;
- c'est la langue où se configure l'affect de l'enfant et où prennent forme les premières opérations de conceptualisation et de catégorisation ;
- il est acquis spontanément sans aucun apprentissage formel quelconque.

Contrairement aux autres dialectes, le tunisien ne dispose pas de norme écrite et de descriptions systématiques de ses systèmes phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique et lexical. Paradoxalement, il est dévalorisé aux yeux des locuteurs parce qu'il souffre du poids de la diglossie ancestrale dans laquelle il s'inscrit. C'est pourquoi, nous avons jugé utile de référer directement aux travaux de l'Atlas linguistique de Tunisie dont l'ambition est de fournir la première description de ce système. Il s'agit d'une entreprise entamée il y a une dizaine d'années qui a connu trois étapes essentielles.

- L'élaboration de trois questionnaires couvrant la phonologie, la morphosyntaxe et le lexique, comportant dans leur totalité un millier de questions : il s'agit des premiers questionnaires portant sur un dialecte dans un pays arabe entièrement confronté aux exigences de l'enquête de terrain ;
- La réalisation de trois enquêtes couvrant la totalité du territoire tunisien (163 610 km²), selon un maillage moyen de 654m² par point d'enquête (250 points). Il est à préciser que les informateurs sont au nombre de quatre par point (deux hommes et deux femmes ; deux jeunes et deux âgés). Cette opération a eu pour résultat la collecte d'un million de réponses enrichies par des entretiens libres ;
- La numérisation et le traitement linguistique des données collectées.

Nous fournissons dans ce qui suit l'essentiel des éléments descriptifs du dialectal dégagés des travaux de l'Atlas.

3.1. Le système phonologique

Par rapport au système phonologique arabe, nous avons subdivisé les questions relatives à la configuration du système phonologique du dialectal en fonction de l'opposition entre le consonantisme et le vocalisme et tout ce qui s'ensuit comme conséquence relative au système syllabique et aux phénomènes combinatoires tels que l'assimilation et la métathèse.

Le système vocalique du dialectal se distingue par un enrichissement des degrés d'aperture. Si l'arabe littéral ne comporte que trois voyelles brèves doublées de leurs correspondantes longues, le dialectal tunisien connaît une extension de l'action de la durée vocalique dans ce sens qu'on assiste à l'émergence de nouvelles paires minimales fondées sur un allongement vocalique non réalisé dans le littéral. Ce phénomène concerne soit des unités n'appartenant pas aux mêmes parties du discours comme par exemple [sir] « secret » et [si:r] « marche » (impératif de marcher), ce qui correspondrait à l'amorce de l'action de cette opposition phonologique qui se réalise avec plénitude dans des paires appartenant à la même partie du discours :

- des verbes :

[jmi:l] « en avoir assez » ou « dicter » et [jmi:l] « se pencher » ;
[jsil] « tirer » et [jsi:l] « couler »

- des noms :

[fi:l] « seringue » et [fi:l] « éléphant »
[ʃa:fra] « dix » et [ʃa:fra] « dixième »

On assiste par ailleurs, en rapport avec l'emprunt, à deux phénomènes contradictoires : une dénasalisation qui agit sur le processus d'intégration des mots empruntés comme c'est le cas dans [kamjuna] « camion » ou [lɛŋgliz] « l'anglais » et de nasalisation pas encore systématique mais intéressante sur le plan phonologique. Vu les emprunts massifs au français, langue qui comporte le trait distinctif opposant les voyelles nasales aux voyelles orales, l'introduction des voyelles nasales en arabe, même si elle n'est pas significative actuellement, peut conduire, à la longue, à l'introduction de ce trait distinctif. Si on prend l'exemple de [l/a:mba] « lampe », il est clair que la réalisation avec une voyelle complètement dénasalisée reste tout de même relativement rare. On relève même la présence d'un début de nasalisation de voyelle dans des unités non empruntées où le trait nasal sert d'élément distinctif par rapport au littéral :

litt. : [qunbula] / dial. [qŏnbla] « bombe » ;
litt. : [mɛəqu:bɛ] / dial. [mɛ̃qu:bɛ] « trouée »

Il arrive également qu'on ajoute ce trait à des unités empruntées qui en sont dépourvues :

[lã_hga:r] « la gare »

Par ailleurs, on assiste à la disparition de la diphtongue dans tout un paradigme d'unités au profit d'une voyelle longue :

litt. [bɛjn] / dial. [bi:n] « entre (préposition) »
litt. [lɛjl] / dial. [li:l] « nuit »
litt. [nawm] / dial. [nu:m] « sommeil »

La chute de la première voyelle modifie la structure syllabique et exerce une sorte de compactage des unités lexicales qui tendent, pour certaines, vers les monosyllabes :

litt. [ja/dɛjn] / dial. [jdi:n] « deux mains »
litt. [ra/ma:] / dial. [rma:] « lancer »

Pour ce qui est du consonantisme, il y a lieu de retenir les trois faits suivants :

- une variation dans les réalisations phonétiques relatives notamment aux interdentes qui servent de marqueurs diatopiques : le meilleur exemple serait la prononciation [t] au lieu de [θ] dans le parler de Mahdia :

[ələə] / [tələ] « trois »
[əu:m] / [tu:m] « ail »

- un début de rupture phonologique dans l'opposition entre l'occlusive palatale sonore [g] et l'occlusive uvulaire sourde [q] considérée le plus souvent comme un marqueur opposant le parler bédouin au parler citadin donnant lieu à des paires minimales du genre :

[qdif] « ramer » / [gdif] « vomir »
[qru:n] « siècles » / [gru:n] « cornes »

- des phénomènes combinatoires comme l'emphase, l'assimilation et la métathèse :

- L'emphase qui sert en arabe de trait distinctif touchant certaines consonnes comme [s] / [ṣ] et [t] / [ṭ], semble connaître une extension touchant des consonnes ne connaissant pas encore ce trait. Dans les paires minimales concernées, deux explications sont possibles : ou bien on admet l'opposition vocalique [a] / [ɛ], ou bien on opte pour l'interprétation emphatique dans des paires du type :

[ga:z] « gaz » / [gɛ:z] « pétrole »
[hra:m] « péché » / [hrɛ:m] « voile »

- L'assimilation, qui est souvent régressive donne lieu à toute une série d'unités où [ʒ] se transforme en [z] :

[ʒazza:r] / [zazza:r] « boucher »
[ʒzu:z] / [zsu:z] « vieux »

- La métathèse dont l'action fournit des réalisations relativement importantes :

[fɛms] / [semf] « soleil »
[bordgɛ:n] / [borgdɛ:n] « orange »

3.2. La morphosyntaxe

Avant de passer en revue les spécificités morphologiques du dialectal, il serait utile de souligner que la syntaxe représente le domaine où la rupture avec le littéral est la plus grande. Si le littéral relève des langues casuelles, qui, grâce aux flexions, marque les fonctions syntaxiques des unités lexicales dans le cadre de la phrase, il n'en est pas de même du dialectal qui substitue au marquage casuel une rigidité très contrainte dans l'ordre des mots et qui compense dans certains cas la disparition des formes fléchies par un recours plus important aux éléments prépositionnels. Une phrase comme :

ضرب الطّفّل الجار [daraba ttifl l ʒa:r] (frapper-[accompli]-l'enfant-le-voisin)
donne lieu selon les marques casuelles utilisées aux deux énoncés suivants :

ضربَ الطَّفْلُ الجَارَ [daraba ttiflu l ʒa:ra]
 (frapper-[accompli]-l'enfant-[nominatif]-le-voisin-[accusatif])
L'enfant a frappé le voisin

ضربَ الطَّفْلَ الجَارُ [daraba ttifla l ʒa:ru]
 (frapper-[accompli]-l'enfant-[accusatif]-le-voisin-[nominatif])
Le voisin a frappé l'enfant

Le dialectal partage avec le français les mêmes contraintes dans l'ordre des mots et réalise de deux manières différentes les mêmes énoncés selon que les phrases sont verbales :

ضربَ الطَّفْلُ الجَارَ *L'enfant a frappé le voisin*
 ضربَ الجَارَ الطَّفْلَ *Le voisin a frappé l'enfant*

ou nominales :

الطَّفْلُ ضربَ الجَارَ *L'enfant a frappé le voisin*
 الجَارُ ضربَ الطَّفْلَ *Le voisin a frappé l'enfant*⁶

Dans la phrase :

يقرأ الطَّفْلُ الكِتَابَ [jaqraʔu ttiflu l kita:bɛ]
 (Lire-inaccompli-3^{ème} personne singulier- le-enfant-le-livre)
L'enfant lit le livre,

on ne peut pas marquer l'accusatif uniquement par la position du mot dans la phrase. Pour en rendre compte, on a recours à la préposition [fi] « dans » :

يقرأ الطَّفْلُ في الكِتَابِ [jaqra: ttiful fi l kte:b]
 (Lire-inaccompli-3^{ème} personne singulier- le-enfant-dans-le-livre)
L'enfant lit le livre,

Trois domaines de morphosyntaxe sont le lieu privilégié des spécificités du dialectal : l'expression des catégories grammaticales, les outils syntaxiques et la morphologie verbale.

3.2.1. Les catégories grammaticales

Il est à noter que pour la catégorie du nombre, le duel a presque disparu du dialectal au profit du numéral « deux » [zu:z] préfixé ou suffixé, la postposition étant considérée comme une forme d'insistance :

- Littéral : [qursijɛ:ni] (nominatif)/[qursijɛjni] (accusatif ou génétif) = Chaise + duel

Deux chaises

- Dialectal : [zu:z krɛ:ssi] / [el krɛ:ssi ɛzzu:z] = deux chaises

Seuls quelques noms désignant les parties du corps (mains, pieds, yeux, etc.)

conservernt une forme accusative ambiguë pouvant exprimer soit le pluriel soit le duel et qui coexiste avec l'emploi du numéral. Ainsi, peut-on dire :

[zu:z jdi:n] = «deux mains»

ou tout simplement :

[jdi:n] = «deux/plusieurs» mains

Quant à la catégorie du genre, elle connaît soit :

- des formes ambiguës comme : [ʕru:s] = «marié» / «mariée», bien qu'il y ait une forme féminine usitée [ʕ ru:sa];
- des formes ayant une marque du féminin non connue : le masculin de [ʕaqrɛb] « scorpion » est [ʕugrɛ:n];
- des unités ayant changé de genre lors du passage du littéral au dialectal comme c'est le cas pour [tri:q] «route» qui est masculin en dialectal et féminin en littéral.

3.2.2. Les outils syntaxiques

Les outils syntaxiques connaissent deux tendances contradictoires :

- une première tendance qui consiste à en réduire soit le nombre soit la forme comme l'illustre le pronom de la conjugaison qui voit disparaître le duel de la deuxième personne (?antumɛ:) et celui de la troisième personne (humɛ:), le pluriel féminin de la deuxième personne [ʔantunne] et le pluriel féminin de la troisième personne (hunne). Il en est de même pour les pronoms démonstratifs qui ont perdu la forme duelle au féminin et au masculin [haðɛ:ni] et [hate:ni]. Quant aux pronoms relatifs, qui connaissent toutes les variations en genre et en nombre en littéral, ils sont réduits à une forme unique [illi:] «qui».

- cette tendance est contrecarrée par une tendance inverse qui trouve son expression soit dans la multiplication des formes, soit dans la formation d'outils composés discontinus. Les pronoms démonstratifs illustrent la pluralité :

[hɛ:ðɛ] : *ceci, celui-ci*

[hɛðɛ:kɛ] : *cela, celui-là*

[hɛ:ði] : *celle-ci*

[hɛðikɛ] : *celle-là*

[hɛ:ðuma] [hɛðumɛ:ja] : *ceux-ci, celles-ci*

[hɛðu:kum] : *ceux-là, celles-là,*

La négation marquée en littéral par un seul élément [mɛ: / lɛ: / lɛm], est scindée en deux éléments encadrant le verbe nié : [mɛ: ...] :

[mɛ:kli:ti] « je n'ai pas mangé »

[mɛ:mʃi:ti] « je ne suis pas allé»

3.2.3. La morphologie verbale

Pour illustrer la différence entre le système de la conjugaison en arabe littéral et celui du dialectal, nous empruntons à B. Ouerhani (ici même) l'exemple du verbe *manger* [ʔakala]. Pour la conjugaison du verbe [ʔakala], nous renvoyons à Ouerhani (ibidem).

Ce verbe qui représente la variété des verbes qui comportent comme première consonne « Hamza » tel que c'est indiqué comme suit :

C	V	C	V	C	V
?	a	k	a	l	a

répond aux deux caractéristiques morphologiques suivantes :

- la deuxième voyelle à l'inaccompli considérée comme essentielle pour la typologie des verbes en arabe littéral :

« La 2^{ème} voyelle est considérée comme le premier critère de classement des verbes. Ceci donne 3 types représentés comme suit selon la conjugaison à l'accompli avec la 3^{ms}, celle-ci constituant la forme lemmatisée :

- 1^{er} type : [cacaca] فَعَلَ
- 2^{ème} type : [cacica] فَعِلَ
- 3^{ème} type : [cacuca] فَعُلَ

La même 2^{ème} voyelle, à l'inaccompli, génère un sous- classement au sein de chacun de ces types. Le verbe [ʔakala] fait partie de la sous-classe des verbes ayant un [u] comme 2^{ème} voyelle à l'inaccompli.

ʔakala jaʔkulu »

- les changements relatifs à la « Hamza » dans le cadre de la phonétique combinatoire, notamment à l'impératif :

La « Hamza » entraîne la chute pure et simple de la syllabe entière :

ʔuʔkul → kul

3.3. Le lexique

Nous avons choisi de focaliser sur un certain nombre de points qui rendent compte de certains phénomènes systémiques tels que la dérivation, l'emprunt et le figement.

3.3.1. La dérivation

La dérivation de l'arabe littéral est d'une grande régularité. Ainsi, à partir d'une racine consonantique, on peut dériver selon des schèmes préétablis, impliquant une variation vocalique et l'ajout de certains éléments consonantiques, un ensemble de paradigmes exprimant l'agent, le patient, le locatif, les noms prédicatifs (*masdar*), le superlatif, etc.

Racine consonantique	L'agent [fa:ʕil]	Le patient [maʕʕu:l]	Masdar (nom prédicatif) [f+V+ʕl]	Superlatif [faʕu:l]	Le locatif [maʕʕal]
[ʔkele] « manger »	[ʔa:kil] « celui qui mange »	[maʔku:l] « qui est mangé »	[ʔakl] « le manger »	[ʔaku:l] «grand mangeur »	[maʔkal] « où l'on mange »
[ʕariba] « boire »	[ʕa:rib] « celui qui boit »	[maʕru:b] « qui est bu »	[ʕurb] « le boire »	[ʕerri:b] «grand buveur »	[maʕrab] « où l'on boit »

Une telle régularité continue à constituer l'épine dorsale du système morphologique du dialectal. Elle est néanmoins enrichie par une présence relativement importante du système affixal qui concerne également la forme littéraire moderne. La différence avec le littéral se situe au niveau quantitatif. Plusieurs paradigmes d'unités suffixées connaissent un enrichissement continu, notamment grâce à l'incorporation dérivationnelle (cf. I. Sfar, 2005 & 2006) et un certain nombre d'affixes spécifiques comme [ʕi:] qui indique la profession (cf. T. Baccouche, 1994) :

[qahwe:ʕi:] قهواجي « celui qui tient un café »
 [bankɛ:ʕi:] بنكاجي « banquier »

Par ailleurs, il faut préciser que le dialectal, tout en conservant la vitalité de la dérivation par schèmes, opère les dérivations dans certains cas à partir soit de schèmes spécifiques soit en combinant les schèmes aux affixes. L'exemple de [kawwarʕi:] « footballeur » illustre bien cette dernière tendance puisqu'il ajoute au schème [faʕʕa:l], qui donne à partir de [kura], « ballon » [kawwa:r] le suffixe [ʕi:] déjà mentionné.

La dynamique lexicale ne fait pas l'économie des mécanismes sémantiques restructurant la totalité du lexique comme les transferts métonymiques et métaphoriques. Ainsi assiste-t-on à des transferts de paradigmes entiers de certaines classes à d'autres. Ainsi en est-il des locatifs qui ont un emploi régulier en tant qu'institution et en tant qu'humain. Sans qu'il y ait la moindre transformation morphologique de la base, la même unité connaît une sorte de dérivation impropre dans le cadre de la même catégorie grammaticale. Ainsi un mot comme [banka] « banque » est :

- un locatif ayant des prédicats appropriés comme : *se trouver à, entrer dans, sortir de, etc.*
- une institution qui :
 - comporte plusieurs services ;
 - s'occupe de transferts de fonds ;
 - est régie par un règlement interne ;
- un humain qui :
 - fait grève ;

- décide de geler des fonds ;
- accorde des prêts ;
- etc.

3.3.2. L'emprunt

C'est un autre domaine où le dialectal fait preuve d'un grand dynamisme et d'une grande vitalité qui se mesure à la fois quantitativement et qualitativement.

Sur le plan quantitatif, on ne peut pas s'empêcher de faire remarquer les emprunts massifs dans certaines branches d'activité qui impliquent des emprunts dénotatifs se rapportant, comme c'est le cas dans le domaine de la mécanique auto, à la dénomination d'outils :

[fri:nuwe:t] « freins »
 [turnifi:s] « tournevis »

d'opérations :

[jaksilɛ:ri] « accélérer »
 [jaʕmil fida_nʒ] « faire une vidange »

de pièces :

[filtr] « filtre »
 [buʒijɛ:t] « bougies »

Sur le plan qualitatif, trois points sont à retenir : l'introduction de nouveaux suffixes empruntés à d'autres langues, l'intégration systématique des unités empruntées dans les paradigmes construits par schèmes et l'impact phonologique qui agit par le biais de l'emprunt sur le système phonologique du dialectal.

Pour ce qui est du premier point, nous avons cité le suffixe d'origine turque qui entre dans la formation des noms de métiers. Nous pouvons évoquer également le suffixe français *-iste* dont certains emplois dépassent les emprunts pour s'appliquer à des bases d'origine arabe. Un mot comme *spécialiste* peut être considéré comme un emprunt portant sur la totalité de l'unité. Tel n'est pas le cas de [ʁobzist] formé à partir de [ʁobz] « pain » et du suffixe *-iste*, qui signifie personne dont la seule idéologie est le fait de gagner son pain.

Si la portée des suffixes s'inscrit dans la verticalité des formations lexicales, l'intégration des emprunts par le biais des schèmes se situe au contraire sur l'axe horizontal. Ainsi, à partir d'un mot emprunté, on peut avoir facilement toutes les unités répondant à tous les schèmes disponibles en dialectal ; ce qui reflète une grande capacité à la fois d'intégration et de création lexicale :

L'emprunt	Le verbe	L'agent	Masdar (nom prédicatif)
[bɛznɛs] « bisness »	[bɛznɛsɛ] (accompli) « il a fait un bisness » [jubɛznɛsɪ] (inaccompli) « il fait un bisness »	[bɛznɛ:s] (singulier) « celui qui fait du bisness » [bɛznɛ:sa] (pluriel) « ceux qui font du bisness »	[tbɛezni:s] « action de faire des bisness »
[fɔskɔpi:] « Fausse-copie »	[faskɛ:] (accompli) « il a fait une fausse- copie » [jɪfaski:] (inaccompli) « il fait une fausse- copie »	[faskɛ:j] (singulier) «celui qui fait une fausse- copie » [faskɛ:ja] (pluriel) « ceux qui font une fausse- copie »	[tfaskja:] « action de faire fausses-copies »

Le choix de ces deux exemples est significatif à deux titres. D'abord, il montre clairement comment la langue réduit la séquence empruntée, qu'elle soit monolexicale ([bɛznɛs]) ou polylexicale ([fɔskɔpi:]) à sa charpente consonantique : [BZNS] pour [bɛznɛs] et [FSKP] moyennant une troncation, faisant l'économie de [p], qui n'existe pas en arabe pour [fɔskɔpi:]. Un tel processus s'inscrit au cœur du fonctionnement du système du dialectal à un point tel qu'il attribue à une matière consonantique un sens qu'elle n'a pas.

Faisons remarquer que cette intégration ne se limite pas uniquement à cet aspect ; elle trouve également son expression dans la nature du pluriel de [bɛznɛ:s], qui est un pluriel irrégulier, témoignant d'un degré maximal d'intégration de l'emprunt. On peut également constater l'amalgame dont la séquence polylexicale [fɔskɔpi:] a fait l'objet permettant ainsi une dérivation d'une parfaite régularité.

L'aspect qualitatif se mesure par ailleurs au moyen de l'impact que les emprunts pourraient avoir sur le système phonologique du dialectal. Nous avons déjà évoqué l'introduction de voyelles nasales dans le dialectal, en illustrant cela par la coexistence d'une nasalisation de la voyelle doublée d'une présence assez timide de la consonne [n]. Nous fournissons ici deux exemples où seules les voyelles nasales sont employées :

- [mɛkanɪsjɛ̃] « mécanicien »
- [ɛlɛktrɪsjɛ̃] «électricien »

Même si la variante dénasalisée existe surtout chez les analphabètes [mixjɛ:n] « mécanicien », elle ne représente pas pour autant une vraie concurrence pour la voyelle nasale. Cette introduction peut marquer un début de changement phonologique. Pour peu qu'il y ait des paires minimales différenciées par le trait de nasalité, le système vocalique du dialectal s'en trouverait complètement modifié.

3.3.3. Le figement

Puisque le figement est considéré à juste titre comme un processus qui agit en profondeur sur le système linguistique au même titre que d'autres

mécanismes comme la polysémie (cf. Mejri, *Syntaxe et sémantique* n° 5, 2003), il peut nous servir de critère pour apprécier la dynamique lexicale dans le dialectal tunisien. Pour ce faire, nous référons à une étude effectuée par Taieb Baccouche, Salah Mejri et Moufida Ghariani-Baccouche sur les séquences figées d'origine coranique (1998 : 121-131). L'intérêt de cette étude consiste dans les phénomènes de lexicalisation effectués par la langue qui font que des séquences d'origine sacrée se trouvent versées dans le profane sans poser le moindre problème dans la communication courante. Nous en donnons en annexe (cf. annexe 1)⁷ une liste.

Seules deux séquences nous serviront d'illustration :

[alla:h alla:h...] « Dieu ! Dieu !... »

[ɛ:ʃ (m)daʒʒal « bismillah » fiʃʃɛ:na] « Que vient faire « au nom de Dieu » dans notre dîner ? »

Ces deux expressions, prises à la lettre renvoient chacune à l'évocation de Dieu, invoqué le plus souvent pour bénir et protéger: « Dieu ! » et « au nom de Dieu ». La signification idiomatique fondée sur l'itération de la première séquence donnerait :

- [alla:h !] « Dieu ! » exprime l'étonnement,
- [alla:h ! alla:h !] « Dieu ! Dieu ! » exprime l'admiration ou l'appréciation positive,
- [allah allah !] « Dieu ! Dieu ! » exprime, avec un débit plus rapide, l'ironie ou la désapprobation,
- [allah allah allah] « Dieu ! Dieu ! Dieu ! » exprime avec le même débit la surprise réprobative.

Comme on le constate, l'invocation de Dieu glisse imperceptiblement, grâce notamment à une variation mélodique et une redondance variée, du sens sacré à des contenus aux antipodes du noyau sémantique initial. Cet écart sémantique se trouve porté dans la deuxième séquence à un point tel que l'on pourrait y voir un énoncé blasphématoire. Puisque [bismillah], « au nom de Dieu », est systématiquement utilisé pour bénir toutes les actions entreprises, notamment avant de commencer les repas, ce qui équivaut dans ce dernier cas à une sorte de prière remerciant Dieu pour ce qu'il prodigue aux croyants, son emploi dans cette expression, qui s'interroge sur l'opportunité de l'emploi de cette formule pendant le dîner, relèverait de la contestation pure et simple de l'évocation de Dieu lors du dîner. Sa signification globale n'a rien à voir avec la contestation du sacré : la séquence signifie tout simplement mélange des genres. Elle serait un peu équivalente de *chercher midi à quatorze heures*.

Pour les proverbes, on dispose de plusieurs recueils de proverbes tunisiens (cf. bibliographie) dont nous fournissons quelques exemples :

- [ʒawaʃ kelbik jtabʃik] « Affame ton chien, il te suit », pour signifier les rapports de domination.
- [iðibbe:na taʃref lehjet el ɥalwa:ni] « La mouche reconnaît la barbe du confiseur », pour signifier la bonne connaissance des gens.
- [mʃi:z walaw ʔa:ru:] « Des chèvres même si elles volent », pour signifier l'entêtement.

Conclusion

Ce tableau synthétique ne rend compte que partiellement de la réalité linguistique en Tunisie, parce qu'il n'a focalisé que sur certains aspects négligeant les détails du fonctionnement phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique du dialectal. La raison principale en est le caractère non achevé des descriptions des données de l'Atlas linguistique et l'absence totale de descriptions systématiques des langues autres que le dialectal, qui sont sérieusement menacées à savoir le berbère et le judéo-arabe. L'une des ambitions de l'équipe de l'Atlas linguistique de Tunisie est de lancer un programme pour collecter les données nécessaires à leur description⁸.

Bibliographie

Baccouche T., 2006a, « Dialectes et dialectologie en linguistique arabe », *L'arabe dialectal : enquêtes, descriptions, interprétations*, S. Mejri (dir.), pp 15-26, CERES, Tunis.

–2006b, « Le concept du figement en linguistique arabe » *Composition Syntaxique et figement lexical*, pp 219-226, P.U.C.

–2005a, « L'analyse textuelle du profane au sacré », *La Linguistique textuelle : états et perspectives*, UL-AUF, Liban, pp 90-100.

–2005b, « Pour une méthodologie d'un dictionnaire bilingue (français-arabe) des droits de l'Homme » *La terminologie, entre traduction et bilinguisme*, p. 8-13, S. Mejri et Ph. Thoiron (dirs.), AUF, LTT, Tunis.

–2004a, « Le système phonologique de l'arabe, entre données empiriques (ALT) et constructions théoriques ». Actes des journées internationales de linguistique appliquée « *Apport de la linguistique appliquée aux théories en sciences du langage* ». Université Paris X-Nanterre, 27-28/05/2004. (à paraître).

–2004b, « Traduction et norme linguistique », *Traduire au XXIème siècle : Tendances et perspectives*. Thessaloniki, Athènes University Studio Press. Grèce, p. 87-94.

–2004c, « Emprunts arabes dans l'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée », *L'idiomaticité partagée*, publication ENS, Tunis, p.37-46.

–2004d, « L'arabe : un continuum ? » *Le Continuum en linguistique*, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, pp. 233-242.

–2004e, « Evolution de l'arabe au contact du français » *Actes Colloque IMA*, Paris (à paraître en France).

–2003a, « La langue arabe : spécificités et évolution », *L'apprentissage de la lecture*, PUR -CPUT, Tunis, pp. 377-387.

–2003b, « Dictionnaire arabe et informatique » *Sciences sociales et nouvelles technologies*, CERES - RLM - Tunis, pp. 39-45.

–2002, « La traduction en arabe des droits de l'homme », « The Translation of Human Rights into Arabic », *Transeuropéennes*, n° 22, Paris. p.101-109.

–2001a, « Arabo-francophone, identité et acculturation », *Francophonie et dialogue des cultures dans le monde arabe*, Université Libanaise- Tripoli, Beyrouth, p. 181-188.

- 2001b, « L'arabe, d'une koiné dialectale à une langue de culture », *Mémoires de la société linguistique de Paris, Tome IX, les langues de communication*, Peeters Paris. p. 87-93.
- 2000a, « La traduction dans la tradition arabe » *Méta*, n° spécial, *la traduction dans le Monde arabe*. 45,3pp. P.U de Montréal, Canada. pp395-399.
- 2000b, « Tunisie : langues » *Encyclopédie de l'Islam*, NE. p. 709-712.
- 1998a, « A la recherche de la mémoire perdue ou pour un dictionnaire historique de l'arabe », *La mémoire des mots* (A-S-Aupelf-Uref) serviced, p. 41-49.
- 1998b, « La pause en arabe », *L'information grammaticale*, Paris, n° spécial Tunisie, p. 5-8.
- 1998c, « La langue arabe dans le monde arabe », *ibid*, p. 49-54.
- 1994, *L'emprunt en arabe moderne*, I. B. L. V., Beit El Hikma, Tunis.
- 1992, « Bilinguisme, niveaux de langues et dynamique de l'arabe » *Actes du congrès international des linguistes (CIL)*, Université Laval-Québec.
- 1983, « Le fonctionnement de l'emprunt lexical au français dans l'arabe de la presse tunisienne » *Journées d'études IX de sociolinguistique du Maghreb*, Avril, 1982-CRL, Sorbonne. pp.15-26.
- 1976, « Importance des faits morphologiques en arabe » *Phonologica* 1976, Innsbruck 1977, p.79-84 (Congrès international de phonologie, Vienne 1976).
- 1974, « Esquisse d'une étude comparative des schèmes des verbes en arabe classique et en arabe tunisien » *Cahiers de Tunisie* T.XXII, 1974, n°87-88, pp.167-176.
- 1973-1979, « La structure morphologique des verbes trilitères en arabe classique » *GLECS*, Tome XVIII-XXIII, Paris pp. 33-48
- 1970, « Bibliographie critique des études linguistiques concernant la Tunisie », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, 20, pp. 239-286.
- 1966, « La terminologie des mécaniciens, spécimen de contacts linguistiques », *RTSS*, n°8, pp.151-164.
- Baccouche T., & Mejri S., 2007 : « Norme grammaticale et description linguistique : le cas de l'arabe », *Langages* 167, p. 27- 37, Larousse.
- 2004, « Atlas linguistique de Tunisie : du littéral au dialectal », *Trames de langues (usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb)*, IRMC, Tunis. Maisonneuve et Larose, Paris, p.387-399.
- 2003, « L'Atlas linguistique de Tunisie : repères méthodologiques pour la description du système dialectal », *Mélanges David Cohen*, Maisonneuve et Larose, Paris. p. 47-54.
- 2000a, « Terminologie et traduction, cas de la linguistique et de l'ornithologie » *Méta* ; n° spécial : *La traduction dans le monde arabe*, 45, 3, p. 437-444.
- 2000b, « L'Atlas Linguistique de Tunisie : problématique phonologique », *RTSS 120*, CERES, Tunis. pp. 151-156.
- 2000c, « L'Atlas Linguistique de Tunisie : spécificités phonologiques », *ibid*. pp.157-162.
- 1998, « Le mot dans la tradition grammaticale arabe », *L'information grammaticale*, Paris n°spécial Tunisie, pp. 13-15.

Baccouche T., Mejri S. & Ghariani-baccouche M., 1998, « Du sacré au profane : Le parcours d'une lexicalisation » *Le figement lexical*, Tunis. pp. 121-131.

Ben Amor Ben Hamida T., 2006 : « Les questionnaires de l'Atlas linguistique de Tunisie : lecture critique », *L'arabe dialectal : Enquêtes, descriptions, interprétations*, S. Mejri (dir.), p. 51-57, CERES, Tunis.

Blanco X., & Mejri S., (dirs.), 2006 : *Les noms de professions : Approches linguistiques, contrastives et appliquées*, Université Autonome de Barcelone.

Darot M., 1981 : *Les opérations de détermination et de quantification en arabe dialectal tunisien*, sous la direction d'Antoine Culioli, Université Paris VII, Denis-Diderot.

– 2006, « Lectures des questionnaires de l'Atlas linguistique de Tunisie », *L'arabe dialectal : Enquêtes, descriptions, interprétations*, S. Mejri (dir.), p. 99-111, CERES, Tunis.

Lajmi Dh., 2006, « Le traitement lexical de l'ALT : le cas des poissons », *L'arabe dialectal : descriptions et interprétations*, S. Mejri (dir.), série linguistique N° 13, CERES, Tunis.

Mejri S., 2000, « L'atlas linguistique de Tunisie: le linguistique ancré dans le réel », *Taieb Baccouche linguiste*, Alkhadamet Alamma linnachr, Tunis 2000, p. 115-120 et numéro 120 de la *Revue Tunisienne des sciences sociales*, Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales, Tunis, p. 183-190.

– 2001, « L'Atlas linguistique de Tunisie : le questionnaire morphosyntaxique », *Revue Tunisienne des sciences sociales* n° 120, Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales, Tunis, p. 163-169.

– 2002, « L'Atlas linguistique de Tunisie : le questionnaire morphosyntaxique », *Aspects of dialects of arabic today*, Abderrahim Youssi, Fouzia Benjelloun, Mohamed Dahbi et Zakia Iraqi-Sinaceur, Rabat AMAPATRIL, Maroc, p. 55-59.

2003 (dir), *Syntaxe et sémantique* n°5, Polysémie et polylexicalité, 2003, Presses Universitaires de Caen.

– 2005a, « Atlas linguistique : traitement linguistique des données », actes du Symposium international d'études nord-africaines, pp. 140-145, Alliance for research on North Africa, University of Tsukuba, Tokyo.

– 2005b, « L'informatisation de l'Atlas linguistique de Tunisie : évaluation épistémologique de l'impact de l'outil technologique sur la méthodologie de la discipline », Actes du colloque *Sciences humaines et sociales et nouvelles technologies* CERES & RLM, 30-31 mai & 1^{er} juin 2002.

Mejri S., & Baccouche T., 2000 : « Langage et altérité : l'expérience de l'Atlas Linguistique de Tunisie », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales* n° 120, Publications du CERES, Tunis.

– 2001a, « L'Atlas linguistique de Tunisie : problématique phonologique », *Revue Tunisienne des sciences sociales* n° 120, CERES, Tunis, p. 151-156.

– 2001b, « L'Atlas linguistique de Tunisie : spécificités phonologiques », *Revue Tunisienne des sciences sociales* n° 120, CERES, Tunis, p. 157-162.

– 2001c, (en arabe) « L'Atlas linguistique de Tunisie: identité et développement », *Revue Tunisienne des sciences sociales*, n° 120, CERES, Tunis, p. 17-24.

- 2001d, (en arabe) « Pour un Atlas linguistique arabe : la contribution tunisienne », *Revue Tunisienne des sciences sociales*, n° 120, CERES, Tunis, p. 25-34.
- 2003, « L'atlas linguistique de Tunisie : repères méthodologiques pour la description du système dialectal », *Mélanges David Cohen*, (éd .) J. Lantin & A. Lonnet, Maisonneuve & Larose, Paris, p. 47-54.
- 2004, *Les questionnaires de l'Atlas Linguistique de Tunisie*, Sud Éditions & Maisonneuve & Larose.
- Mejri S., & Lamalle C., 2001, « L'Atlas linguistique de Tunisie : constitution d'une base de données », *Revue Tunisienne des sciences sociales* n° 120, CERES, Tunis, p. 217-224.
- Metoui Med-L. & Hannachi Med-Kh., 2004 : *Les dictons populaires tunisiens et la vie sociale*, Dal El Gharb El Islami, Beyrouth.
- Ouerhani B., à paraître, « Interférence entre le dialectal et le littéral en Tunisie : Le cas de la morphologie verbale »
- 2006b, « La morphologie verbale du dialectal tunisien : repères méthodologiques pour un traitement systématique », in *L'arabe dialectal : descriptions et interprétations*, S. Mejri dir., actes des 6^{èmes} Rencontres de l'Association Internationale de Dialectologie Arabe, sept.2004, Hammamet, Tunisie, série linguistique N° 13, CERES.
- 2005, *Les verbes supports en arabe moderne*, Thèse de Doctorat, Université de La Manouba.— 2006a, «Les critères de définition des verbes supports entre le français et l'arabe», *Syntaxe et Sémantique*, 4, p. 55-72.
- 2004, «Verbes supports : polysémie et polylexicalité ». *Syntaxe et Sémantique*, 5, p.59-70.
- Oueslati L., 2006 : « L'enquête entre validation des questionnaires et qualité des données collectées », *L'arabe dialectal : descriptions et interprétations*, S. Mejri (dir.), série linguistique N° 13, CERES, Tunis.
- 2000, « De l'identique au différent, le parcours d'un euphémisme », *Revue Tunisienne des sciences sociales*, n°120 : *Langage et altérité : l'expérience de l'Atlas linguistique de Tunisie*, T. Baccouche et S. Mejri (dirs.), p. 99-106, Tunis.
- Said M., 2006a, « Problématique phonologique et représentation cartographique », *L'arabe dialectal : descriptions et interprétations*, S. Mejri (dir.), série linguistique N° 13, CERES.
- 2006b, « Le traitement lexicographique des noms de professions : entre variation morphologique et diversité diatopique », *Les noms de professions : approches linguistiques, contrastives et appliquées*, p. 49-78, Université Autonome de Barcelone
- Sfar I., 2005, « Morphologie des noms de professions : incorporation et paraphrase », Mejri Salah, Thoiron Philippe, (eds), *La terminologie, entre traduction et bilinguisme*, pp. 156-163. AUF.
- 2006, « Fonctions syntagmatiques et incorporation dérivationnelle (affixale et par schèmes) des noms de professions », *Les noms de professions : approches linguistiques, contrastives et appliquées*, p. 79-94, Université Autonome de Barcelone.
- Mejri S. (dir) 2003, *Syntaxe et sémantique* n°5, Polysémie et polylexicalité, 2003, Presses Universitaires de Caen.

Annexe 1

- a) [la: hawla wa la:quwwata illa billa:h...]
“Point de pouvoir et point de force que par Dieu » exprime initialement la résignation. Elle est utilisée pour exprimer la réprobation ou calmer sa propre hésitation.
- b) [wa la:hum jahzanu:n...]
“Pas de tristesse pour eux” (les élus de Dieu). Exprime un état de félicité
- c) [wajlun lil muṣalli:na...]
“... Malheur à ceux qui font la prière... ». se dit d’un contresens, d’une déformation ou d’une interprétation fautive ou tendancieuse de propos par troncation ou par omission, l’expression est une forme tronquée d’un verset qui s’adresse à ceux qui « oublient de faire leur prières ».
- d) [saqta fi:tabbat jada:...]
“ ... Erreur dans [la lecture de la Sourate appelée] tabbat jada ... “. Se dit d’une erreur insignifiante.
- e) [bismilla:h]
“Au nom de Dieu”. Outre son statut de formule traditionnelle précédant toute action, cette expression qualifie également les personnes diaboliques et les forces occultes ou maléfiques. Elle est également employée comme formule de protection.
[bismilla:h w billa:h]
“Au nom de Dieu et par Dieu”. Qualificatif péjoratif de toute personne excessive.
- f) [ε:f (m)da:ɣal « bismillah » fiʃʃ:na]
« Que vient faire <au nom de Dieu> dans notre dîner ». Exprime le refus de mélanger les choses d’une manière insolite.
- g) [aqra <jasi:n> whaʒra fijedik]
“ Lis “Yassine” [= le nom d’une Sourate] et tiens une pierre à la main ». Cette expression recommande de se prémunir par tous les moyens contre tous les risques.
- h) [jarham allah]
« Dieu est miséricordieux ! ». S’emploie dans le sens de « on verra ».
- i) [inʃa:llah]
« Si Dieu le veut ». Exprime une promesse vague ou un vœu selon l’intonation.
- j) [wal ʃija:ðu billa:h]
« La protection est à chercher en Dieu ». S’emploie comme qualificatif d’une personne diabolique ou d’un acte répréhensible.
- k) [allah allah] (...)
« Dieu Dieu ». (cf. explication dans le corps de l’article)
- l) [hall ʒaʃfrijja]
« Il a ouvert une ʒaʃfriya ». S’emploie dans le sens de *chamberder*.
- m) [ittakka ʃlal maḏhab l ha:nfi]
“ Il s’est appuyé sur le rite Hannafite ». Il cherche la facilité.
- n) [ja:kl iddinja w jitsahhar bil la:ɣra]
“ Il fait d’ici-bas son repas et de l’au-delà son souper ». Se dit d’une personne cupide et sans scrupule.
- o) [wa:hid jtahhi: w wa:hid jzakkii]
“ L’un fait des salutations et l’autre en rajoute”. Exprime la complicité dans le partage des rôles.
- p) [kaəəartu ja: wla:jilla(h)]
“ Vous avez exagéré oh! Saints de Dieu ! ». S’emploie quand les objectifs ou les conséquences dépassent négativement ce qui est escompté ou souhaité ou pour réprimer tout excès.
- q) [mtaʃ wla:jilla:h]
« Ça appartient aux Saints de Dieu ». S’emploie pour valoriser quelque chose.
- r) [l ha:l ha:l allah]
“L’état est l’état de Dieu ». Se dit de quelqu’un de démuné.
- s) [wild ba:b allah]
“ Fils de la porte de Dieu ». Se dit de quelqu’un de populaire, affable et généreux, et dans certains cas, naïf.

Annexe 2

<p>Monsieur Demo</p> <p>J'ai mon oncle (que Dieu bénisse son âme), s'il était resté vivant, il aurait été le premier en démocratie [dimokra:tijja].</p> <p>Oh ! Il était, à lui seul, un érudit de démocratie. Croyez-vous qu'il connaissait le samedi, le dimanche, l'Aïd, les Jours fériés [f:zga de l'espagnol, fiesta ou de l'italien festa] ou la carte [ka:rita du français carte] du froid ou de la chaleur ? Il ignorait les histoires de plage ou du 1^{er} mai ; même le stade [sta:d du français stade], il ne savait pas où il se trouvait.</p> <p>Tu lui donnes la démocratie et tu le lâches ; rien d'autres. Il en était épris...épris...épris...épris jusqu'au top...</p> <p>...En été ou en hiver, en printemps ou en automne, il se levait dès l'aurore, mettait cette chose qu'il avait commandée de France, d'une boutique qui ne vendait que les vêtements de la démocratie, la boutonniat, se chaussait d'espadrilles [sba:dri du français espadrilles], se dirigeait vers le désert et commençait...sans relâche. . .</p> <p>Il te disait : Il me faut deux ou trois heures de démocratie par jour sinon je passe ma journée stressé.</p> <p>...Croyez-vous que les français l'avaient fréquenté peu ?? Il les avait atermoyés pour longtemps : ils voulaient acheter de lui le brevet d'invention de la démocratie. De quoi s'agissait-il ? Qu'avait-il fait ? Il avait pris le-dit système [sistE:m] de la démocratie, l'avait étudié, analysé et y avait porté quelques minimes modifications qui conviennent à notre climat, notre environnement et nos coutumes...Dieu seul sait ce qu'il avait trafiqué [tarfik du français trafiquer]. Il avait pris le-dit système de refroidissement ; et le-dit soupape, je ne sais comment il l'avait renversée et avait dit aux gens : dorénavant, mettez-la où vous voulez...Ojja...[plat tunisien où l'on met pêle-mêle des ingrédients disparates], festival de Douz [Village au sud-ouest de la Tunisie]... laissez-la fonctionner et ne vous en inquiétez plus...</p> <p>...Bien sûr ! pourquoi donc les Français n'y avaient pas renoncé ? Parce qu'il s'agissait de nouveaux marchés, l'Afrique, etc. Achat et vente. Ils avaient voulu donc qu'il leur vende le brevet d'invention... Mais, il n'avait pas consenti à leur demande ; il leur avait dit : mon pays est prioritaire...</p> <p>Paroles de la nuit- Taoufik Touati D'une pièce de théâtre satirique</p>	<p>الديموقراطية</p> <p>عندي عمّي سالّاه برحوم لو كان عدد حتى "أل يوم الناس هنا" [arabe littéral] ، راجه هو الأوّل في الديمقراطية [dimokra:tijja de démocratie] .</p> <p>أوه .. أذا عطيتنا مباح الديمقراطية، إمالة هنا برفلك سبت أحد عيد و ألا فيسطة [fi:sta de l'espagnol, fiesta ou de l'italien festa] و ألا كارطة [ka:rita du français carte] لا يفهم نادي حكايه نظير لا غير ماي، حتى السناد [sta:d du français stade] و اللّاه ما يعرف عليه وين جاء، عطيت الديمقراطية و مسبور راجه مغرور...مغرور...مغرور حتى تقول بّي...</p> <p>...يقدم على التجاري صيف و ألا شتاء ربيع و ألا خريف يقوم بيس وحدة مومشي عليها من فرنسا ما بيع كان ديش الديمقراطية الحاصلو يسكرها و يبلسها سيادي [sba:dri du français espadrilles] و يثبت للبلاد و يبداء للناس، التي، التي، تلك لأول منهم ساعتين ثلاثة دقائق في النهار ما كاش نعدى تجاري مغرور.</p> <p>...إذ أنت الفرنسي مشاوا عليه و جارا شوي؟؟ فقد بشي فهم و نجيب، حتى ينسروا من عندو brevet d'invention مباح الديمقراطية.. هو الشويه هو؟؟ هو أنّ حصل هنا هناك السيستم [sistE:m] مباح الديمقراطية و درسو و حللو و جاء دخل عليه "العلم الجورال الطبيعي" [arabe littéral] التي تتماشى مع فلسفة و عيطا و عواد...، جاء اللّاه اعلم الشويه التي تروك [tarfik du français trafiquer] و حالا هاك هاك هاك...مهور حاد دوز، سبت غادي و التقي على راحك..</p> <p>... إمالة علاش هوما الفرنسي نعدوا تجورا في جربو ما هي أسواق جديدة و إفريقيا و كذا؟؟ بيع و شراء عماد خرد، يتطلم brevet ديموقراطية... باهي ما راطلهمش، فاللهم البيطة بلاذي..</p> <p>كلام اللّاه - توفيق الطاهيل من مسرحية ساخرة</p>
---	---

Notes

¹ Nous emprunterons nos données au dernier ouvrage collectif (en arabe) consacré à l'histoire de la Tunisie intitulé *La Tunisie à travers l'histoire* (éd. CERES, Tunis, 2007), notamment les deux premiers volumes :

Volume 1 : *Les époques anciennes*

Volume 2 : *De l'ère arabo-musulmane aux mouvements de réforme.*

² Il s'agit du nombre d'heures.

³ C'est la moyenne des sections lettres, sciences expérimentales, mathématiques, sciences techniques, sciences informatiques et sciences économiques et gestion.

⁴ L'allemand, l'espagnol, l'italien, le chinois et le russe n'interviennent que dans le second cycle.

⁵ Notamment dans des allocutions officielles s'adressant à des universitaires et à des étrangers ne maîtrisant ni le français ni l'arabe.

⁶ Une phrase est dite verbale si elle commence par un verbe, nominale si elle commence par un nom. Une phrase nominale n'est pas nécessairement verbale.

⁷ On a fait figurer en annexe 2 un extrait d'une pièce de théâtre satirique en arabe dialectal qui illustre les spécificités linguistiques décrites (emprunts, figement, etc.)

⁸ Ce travail a été mené dans le cadre d'une coopération entre l'unité de recherche tunisienne « Traitement informatique du lexique » (00/UR/0201) Université de la Manouba et LDI(UMR7187) CNRS-Université Paris 13 et dans le cadre du Laboratoire international associé « Langues, traductions, apprentissage », LIA, CNRS.